

grand
avignon

communauté d'agglomération

Accusé de réception en préfecture
084-248400251-20210927-C27292021D021-DE
Date de télétransmission : 01/10/2021
Date de réception préfecture : 01/10/2021

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets

2020



TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE : LES INDICATEURS TECHNIQUES	2
Chapitre 1 : Le territoire desservi	3
10.1 Présentation du territoire	3
10.2 Compétences.....	4
Chapitre 2 : La prévention des déchets.....	7
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport a 2010	7
2.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et DE PREVENTION	8
Chapitre 3 : La collecte des déchets - organisation	11
3.1 Precollecte.....	11
3.2 Equipements liés a la collecte en apport volontaire	14
3.3 Organisation de la collecte en porte a porte	16
3.4 Fréquences de collecte porte a porte.....	17
3.5 Focus sur les déchetteries.....	18
3.6 Collecte des encombrants et dépôts sauvages.....	20
Chapitre 4 : La collecte des déchets - bilan	21
4.1 Déchets collectés en collecte résiduelle	21
4.2 Déchets collectés en collecte séparée	22
4.3 Evolution des tonnages et performance de collecte	24
4.4 Déchets collectés en déchèterie	26
Chapitre 5 : Le traitement des déchets – Organisation	29
5.1 Origine des déchets	29
5.2 Localisation des unités de traitement	29
5.3 Natures des traitements	30
Chapitre 6 : La concertation et la gouvernance.....	32
6.1 Communication	32
6.2 Suivi des réclamations et évolution.....	33
SECONDE PARTIE : LES INDICATEURS FINANCIERS	35
Chapitre 7 : Modalités d'exploitation du service public	36
7.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	36
7.2 Montants des principales prestations rémunérées à des entreprises	38
Chapitre 8 : Budget, coût du service et financement	39
8.1 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service 39	
8.2 Le financement du service public	42
Chapitre 9 : Structure du coût	45
9.1 La nature des charges	45
9.2 La nature des produits.....	46

TROISIEME PARTIE : EVENEMENTS MARQUANTS 2020 et PROJETS à l'Horizon 2021	47
Chapitre 10 : Individualisation de la collecte sélective	48
10.1 objet de l'action.....	48
10.2 Résultats.....	48
Chapitre 11 : EXONERATION DE REDEVANCE SPECIALE.....	49
10.1 contexte	49
10.2 Consequences	49
Chapitre 12 : MISE EN PLACE DE LA FILIERE PLATRES.....	50
Chapitre 13 : PROJETS 2021	51

PREMIERE PARTIE : LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE DESSERVI

10.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE

Au 1^{er} janvier 2020, 16 communes composent le Grand Avignon :



La population des communes vauclusiennes est la suivante :

	Populations des communes vauclusiennes du Grand Avignon
AVIGNON	93 434
LE PONTET	17 414
VEDENE	11 496
ENTRAIGUES SUR LA SORGUES	8 656
MORIERES LES AVIGNON	8 690
SAINT SATURNIN LES AVIGNON	4 968
CAUMONT SUR DURANCE	4 998
VELLERON	3 021
JONQUERETTES	1 565
TOTAL	154 242

Le type d'habitat sur la partie vauclusienne du Grand Avignon est décomposé comme cela selon les communes :

	MAISONS		APPARTEMENTS	
	nbre	%	nbre	%
AVIGNON	14 763	27,5 %	38 208	71,2%
CAUMONT SUR DURANCE	1 890	81,9 %	377	16,3 %
ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	2806	69,9 %	1172	29,2 %
JONQUERETTES	618	93,8 %	38	5,8 %
LE PONTET	4628	58,8 %	3171	40,3 %
MORIERES LES AVIGNON	2967	76,8 %	886	22,9 %
SAINT SATURNIN LES AVIGNON	1844	79,5 %	451	19,4 %
VEDENE	3815	77,5 %	1093	22,2 %
VELLERON	1272	86,9 %	171	11,7 %

Au global, l'habitat est à 70% composé de logements collectifs. On note également le nombre important de logements de type collectifs sur la commune d'Avignon qui dispose de nombreux logements sociaux.

10.2 COMPETENCES

Le Grand Avignon est compétent pour la collecte des déchets sur la partie vauclusienne. Sur les (9) communes vauclusiennes, la collecte est assurée en régie directe ou via des contrats avec des prestataires privés.

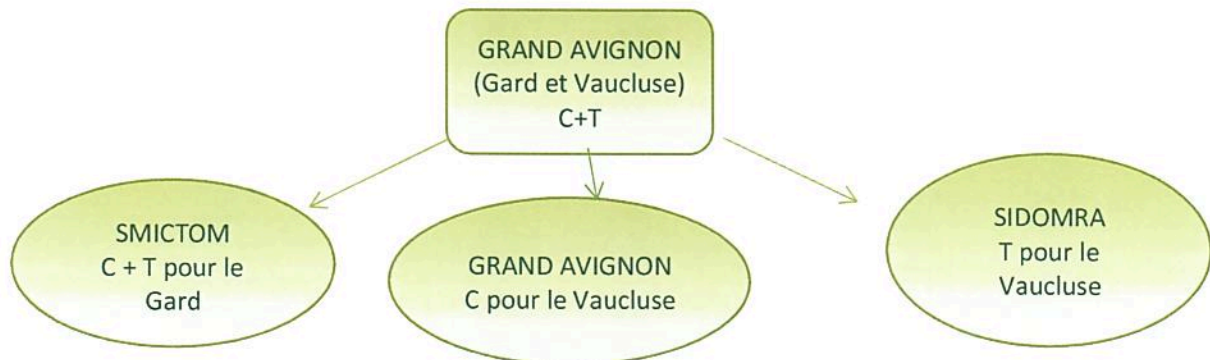
Sept communes sont situées dans le département du Gard (30). Pour ces 7 communes, le Grand Avignon a confié la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés à un syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (le SMICTOM Rhône Garrigues) :

- Les Angles
- Rochefort-du-Gard
- Villeneuve-lès-Avignon
- Saze
- Pujaut
- Sauveterre
- Roquemaure



Pour le traitement des déchets, c'est le SIDOMRA qui est compétent uniquement sur le périmètre vauclusien.

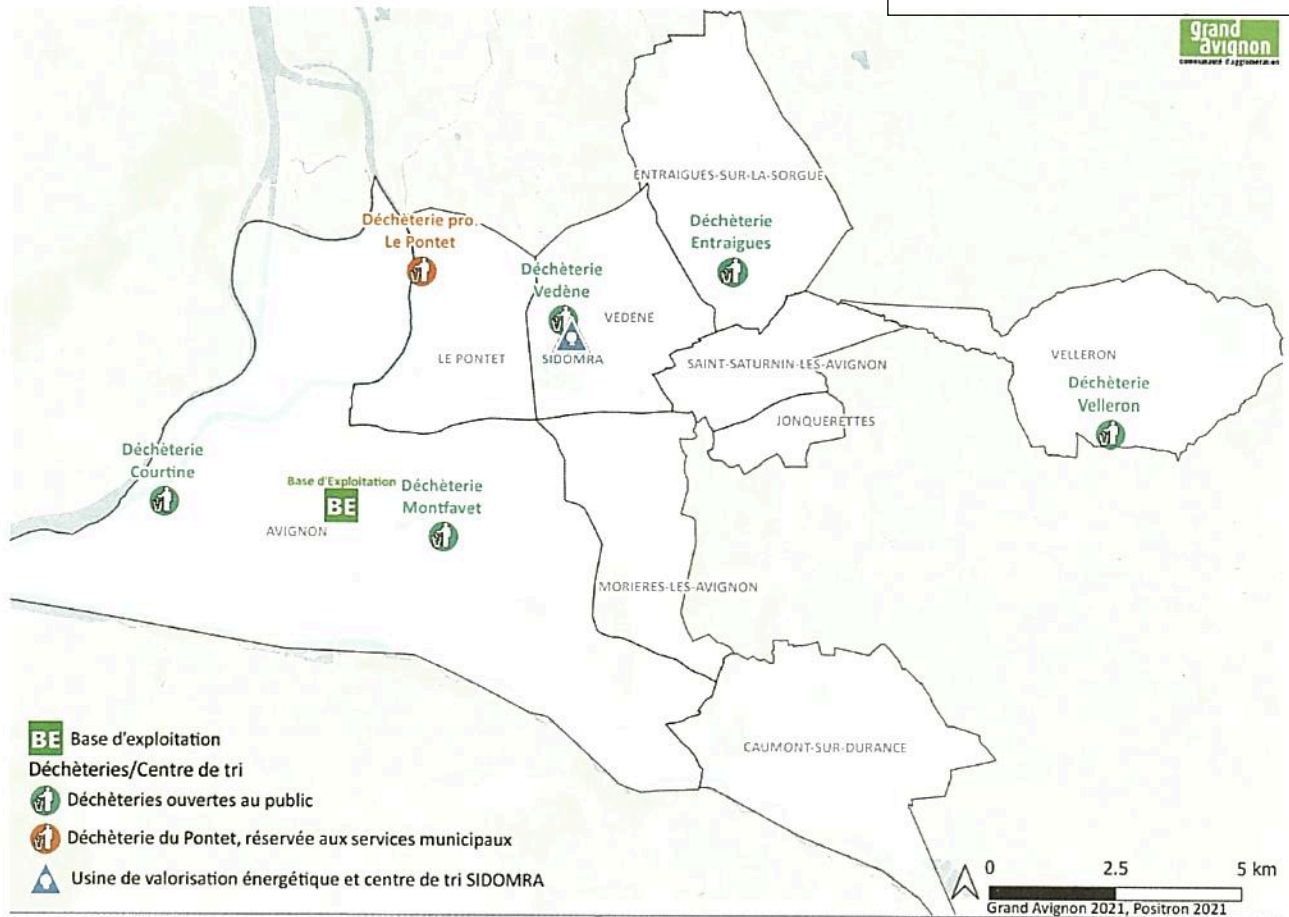
Pour la partie gardoise du Grand Avignon, le SMICTOM Rhône Garrigues assure à la fois la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.



C : Compétence Collecte (collecte, déchèterie, précollecte, communication...)

T : Compétence Traitement (traitement, transport, tri...)

Toutes les données techniques chiffrées, indicateurs ou tonnages, présentées dans ce rapport ne concernent que les communes vauclusiennes du Grand Avignon.



Différents sites du territoire – activité déchets

CHAPITRE 2 : LA PREVENTION DES DECHETS

2.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2010

Les tonnages de référence sont ceux de 2010.

La population 2010 est de 148 838 habitants et celle de 2015 de 151 290 habitants.

		2010	2015	2020	Evolution 2020/2015
COLLECTES PAP et PAV	Ordures ménagères	60 364 T	56 734 T	55 348 T	-2%
	Multimatériaux	3 387 T	3 496 T	4 487 T	+28%
	Papiers/cartons	-	1 775 t	2 142 T	+21%
	Verre	2 318 T	2 927 T	3 242 T	+11%
DECHETERIES	Encombrants	8 554 T	6 945 T	6 033 T	-13%
	Déchets verts	6 363 T	6 380 T	5 156 T	-19%
	Ferrailles	991 T	1 007 T	822 T	-18%
	Cartons	312 T	541 T	421 T	-22%
	DEEE	116 T	432 T	688 T	+59%
	Bois	1 661 T	2 701 T	1 538 T	-43%
	DMS	30 T	58 T	51 T	-12%
	Batteries	4 T	0 T	0 T	
	DEA (mobilier)	0 T	115 T	1625 T	+1313%
	Autres (TLC, capsules nespresso,...)		34 T	31 T	-9%
Total en tonne	84 100 T	83 145 T	81 584 T	-2%	
Total en kg/an/hab.	565 kg/an/hab.	550 kg/an/hab	529 Kg/an/hab.	-4%	

Entre 2010 et 2020 la production de DMA (Déchets ménagers et assimilés) a donc baissé de **6,4 % et de 4% depuis 2015.**

Cette baisse importante s'explique notamment par les actions suivantes :

- Développement d'une collecte de cartons des professionnels
- Arrêt de collecte de gros producteurs tels que : hôpitaux, certains fastfood, déchets des halles...
- Mise en place de la redevance spéciale
- Différenciation des tonnages propres aux déchets communaux
- Facturation en déchèterie informatisée
- Baisse des fréquences de collecte des ordures ménagères
- Amélioration de l'organisation et développement des déchèteries
- Contrôle des accès en déchèterie (même pour les particuliers)

Le plan régional de Prévention et de gestion des déchets de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur fixe les objectifs à atteindre pour chacun des bassins de la région. Les ratios à atteindre sont définis en excluant les déchets professionnels.

Nous tentons donc d'estimer quelle est la part des déchets professionnels collectés actuellement dans le cadre de nos tournées régulières de collecte.

Pour l'année 2020, nous avons pu estimer le tonnage collecté en porte-à-porte de certaines zones d'activités d'Avignon :

- Zone de Courtine : 921 tonnes de déchets professionnels en 2020 (tous flux)
- Zones La Cristole + Agroparc : 530 tonnes de déchets professionnels en 2020 (tous flux)

Ces tonnages, représentant quasiment 2% des tonnages globaux, seront affinés sur les prochaines années et nous y ajouterons les tonnages d'autres zones d'activités importantes de l'agglomération ainsi que ceux des autres professionnels hors ZAC du territoire.

Au regard de ces données, nous pouvons estimer que sur l'ensemble du territoire vauclusien du Grand Avignon, les déchets d'activité économique représentent 10% du tonnage global. Ainsi le tonnage produit par les ménages en 2020 serait de 73 426 T (soit 476 kg/an/hab).

2.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET DE PREVENTION

Bien que le Grand Avignon ne dispose pas encore d'un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) actif, plusieurs actions de prévention et/ou d'économie circulaire existent déjà et sont en cours d'application.

Par exemple, en 2020, on peut citer les opérations suivantes :

- Sensibilisation et interventions

Bien que l'année 2020 fût marquée par la pandémie et les confinements, des interventions ont eu lieu dans les écoles de janvier à mars. Ainsi, 60 interventions ont eu lieu auprès d'élèves de primaire, soit près de 1500 élèves sensibilisés, 11 interventions se sont tenues également dans les lycées pour une sensibilisation de 330 lycéens.

Ces interventions permettent de sensibiliser un public jeune, de futurs consommateurs, aux bonnes pratiques de tri et de consommation responsable.

4 interventions ont également été faites pour un public adulte, sensibilisant ainsi près de 210 personnes.

De même, 4 stands ont été tenus par les ambassadeurs du tri lors de divers événements. Ces stands permettent diverses interactions avec le public, notamment pour répondre aux interrogations, développer les bonnes pratiques de tri et plus généralement sensibiliser le public à réduction et revalorisation des déchets.

- Compostage Collectif

En partenariat avec l'association Mythotopie ; des aires de compostage collectif ont été installées sur deux sites d'Avignon : au square Agricole Perdiguier et au Jardin des Carmes.



- Récupération des déchets alimentaires des restaurateurs

En partenariat avec CycloCompost, une collecte spécifique des déchets alimentaires des restaurateurs a été organisée à vélo. Les déchets récoltés ont ainsi pu être détournés des ordures ménagères vers une filière de compostage.

- Opération « Stop pub »

Depuis plusieurs années le Grand Avignon distribue gratuitement des autocollants « stop pub » aux habitants du territoire qui ne lisent pas les prospectus. Ils sont disponibles dans les mairies et sont également proposés lors d'événements ou de manifestations.

- RESTO BOX

Depuis 2016, le Grand Avignon a lancé sa propre resto box, à destination des restaurateurs du territoire afin qu'ils puissent proposer à leurs clients d'emporter les restes de leurs repas.



- Partenariat avec l'association TREVIE pour préfiguration de la recyclerie

Le Grand Avignon est engagé dans une démarche de requalification profonde de son réseau de déchèteries avec la fermeture de certains sites, la rénovation d'autres et la création de nouveaux sites. La création d'une recyclerie est prévue ainsi que des zones de ré-emploi dans les déchèteries du réseau.

Définition : La recyclerie est un centre qui a pour vocation de récupérer, valoriser et/ou réparer, en vue de la revente au grand public, des produits d'occasion ou des produits usagés (ayant le statut de déchets).

Afin d'accompagner ces nouveautés, le Grand Avignon a soutenu en 2020, via une subvention de 10 000 €, l'action de l'association avignonnaise TREVIE qui va permettre de préfigurer auprès des habitants ce que sera la recyclerie souhaitée par le Grand Avignon. En effet, le travail mené par TREVIE entre en cohérence totale avec la politique « prévention des déchets » du Grand Avignon.



L'association TREVIE est née à Avignon le 13 octobre 2018 de la volonté d'agir face au volume impressionnant « d'encombrants », meubles, électroménager et objets divers, jetés dans un contexte de surconsommation menaçant les ressources naturelles. Trois finalités animent les actions de TREVIE :

- Une finalité environnementale : préserver l'environnement et les ressources naturelles (développement du réemploi d'objets pour diminuer les quantités de déchets stockés et la production d'objets neufs)
- Une finalité sociale : répondre à un besoin, promouvoir une autre consommation et favoriser le lien social (créer du lien autour des projets de récupération, proposer des objets à moindres coûts)
- Une finalité économique : créer un modèle économique vertueux (créer de l'activité et des emplois)

TREVIE a souhaité tester le principe de la recyclerie via un partenariat avec Vallis Habitat qui a mis à disposition gratuitement un local en pied d'immeuble quartier sud rocade d'Avignon. Ce local sert d'espace de vente et reprend les codes des recycleries en France (organisation en univers : Enfants, déco, mobilier, rotations régulières, prix très attractifs)

Le local de stockage été ouvert au MIN le 1^{er} juillet 2020 et la boutique a été ouverte le 12 décembre 2020 malgré un contexte sanitaire peu évident, les clients étaient présents. (environ 100 visiteurs par jour d'ouverture).

En 2020, TREVIE a pu constituer un stock de **15 tonnes** d'objets. Ce sont donc 15 tonnes de déchets « économisés/évités » par le Grand Avignon qui n'a pas eu besoin de leur prendre en charge dans ces filières classiques de traitement/valorisation.

Les objectifs pour 2021 sont de l'ordre 40 tonnes évitées par an.

Boutique Rue Paul Pamard (partenariat avec Vallis Habitat)



Atelier du MIN d'Avignon



CHAPITRE 3 : LA COLLECTE DES DECHETS - ORGANISATION

3.1 PRECOLLECTE

Les différents types d'équipements

Conformément au règlement de collecte, les déchets ménagers et assimilés doivent être présentés à la collecte, conditionnés :

- Pour les ordures ménagères :
 - En bacs individuels pour l'habitat pavillonnaire (et de manière plus générale pour tous les usagers qui disposent de l'espace nécessaire pour rentrer le bac après la collecte)
 - En sacs fermés dans les colonnes enterrées réservées aux ordures ménagères
 - En bacs collectifs pour certains bâtiments collectifs et pour des points de regroupement
 - En sacs dans les centres anciens et impasses où les bacs ne peuvent être stockés chez l'habitant (ni laissés en permanence sur le domaine public)

La couleur retenue pour les ordures ménagères est le gris foncé **depuis 2020**. Avant cela les bacs roulants étaient verts. Le Grand Avignon a fait le choix de ce changement de couleur pour correspondre au code couleur adopté au niveau national. En ce qui concerne les colonnes enterrées, le tambour d'ouverture est gris.



- Pour les déchets d'emballages recyclables :
 - En bacs individuels jaunes pour l'habitat pavillonnaire sur certaines communes (**démarrage de la distribution en 2018 et poursuite sur les années suivantes**)
 - En sacs translucides jaunes pour l'habitat pavillonnaire non doté de bacs
 - En vrac dans les colonnes enterrées réservées aux emballages recyclables
 - En vrac dans les colonnes aériennes réservées aux emballages recyclables
 - En bacs pour certains bâtiments collectifs ou pour les professionnels

La couleur retenue pour ces déchets est le jaune.



A compter de 2018, les sacs de tri ont été progressivement remplacés par des bacs de tri individuels. Ces bacs jaunes sont mis en place uniquement dans les habitations disposant déjà d'un bac individuel à ordures ménagères et sous condition d'emplacement de stockage.

La mise en place des bacs individuels jaunes vise 5 objectifs :

→ **PLUS PROPRE**

Fin des sacs éventrés sur les trottoirs, sur la chaussée ou aux pieds des colonnes et des « guirlandes » de sacs jaunes les mercredis soirs. Les bacs sont équipés de poignée à serrure afin de limiter le risque de déversement des déchets sur la voie publique s'il venait à basculer.

→ **PLUS PRATIQUE**

Le bac est facilement maniable. Les trieurs n'ont plus à se déplacer pour retirer des rouleaux de sacs jaunes. Et le bac sera à sortir moins souvent car on y rentre l'équivalent de 2 à 3 sacs jaunes pour les plus petits bacs.

→ **PLUS FACILE**

Placé dans un garage, une cour, dans un coin du jardin, on peut y jeter tous les emballages plastiques, cartonnées, métalliques et les papiers, le tout en vrac pour gagner de la place.

→ **PLUS ECOLOGIQUE**

En supprimant les sacs jaunes en plastique, on élimine un déchet. Le bac jaune a une durée de vie minimum de 10 années alors qu'un sac n'est par définition utilisable qu'une seule fois.

→ **DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Plus de ramassage au sol à la main et limitation des risques de troubles musculo-squelettiques pour les agents de la collecte



- Pour le verre :
 - En vrac dans les colonnes enterrées réservées au verre
 - En vrac dans les colonnes aériennes réservées au verre



- Pour les papiers/cartons (bacs réservés aux professionnels et aux bailleurs sociaux quand cela est possible):
 - En bacs individuels bleus (ou en vrac correctement rangés)



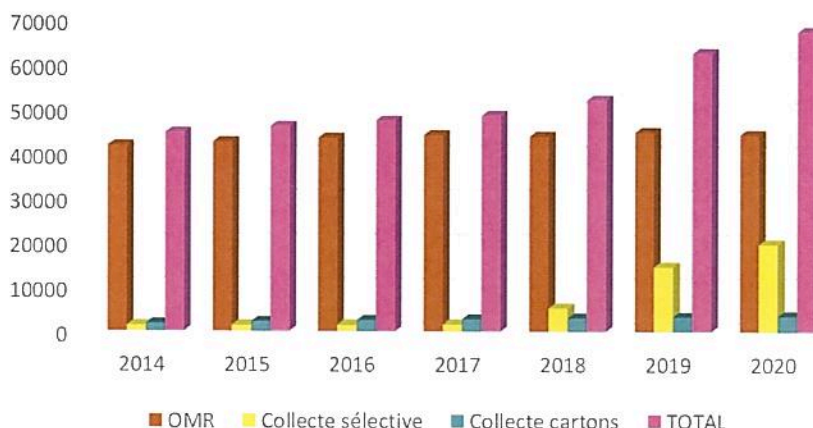
Evolution du parc de bacs

Une base de données permet de suivre les mises à dispositions des bacs.

	2017		2018		2019		2020		évolution	
	Nombre de bacs au 31/12/2017	Litrage au 31/12/2017	Nombre de bacs au 31/12/2018	Litrage au 31/12/2018	Nombre de bacs au 31/12/2019	Litrage au 31/12/2019	Nombre de bacs au 31/12/2020	Litrage au 31/12/2020	Nombre de bacs	Litrage
OMR	44 428	10 292 720	44 104	10 236 450	45 080	10 465 300	44 581	10 310 590	-1%	-1%
Collecte sélective	1 553	723 080	5 236	1 424 480	14 580	3 479 260	19 708	4 567 820	35%	31%
Collecte papiers/cartons	2 792	1 605 280	3 034	3 675 150	3 312	1 931 050	3 541	2 065 330	7%	7%
TOTAL	48 773	12 621 080	52 374	15 336 080	62 972	15 875 610	67 830	16 943 740	8%	7%

L'augmentation progressive et rapide du parc de bacs est essentiellement due à la mise en place de bacs individuels jaunes.

Evolution du parc de bacs



Entre 2018 et 2020, le Grand Avignon a équipé près de **18 000 foyers en bacs individuels jaunes** sur les communes de Jonquerettes, Saint-Saturnin-Lès-Avignon, Entraigues-sur-la-Sorgue, Morières les Avignon, Caumont sur Durance, Le Pontet, Velleron et Vedène.

Le parc de bacs est entièrement géré en régie, cela représente, pour l'année 2020 : 587 interventions pour réparation (uniquement) de bacs. Le service dispose également d'une laveuse pour l'entretien des bacs collectifs publics.

3.2 EQUIPEMENTS LIES A LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Depuis plusieurs années, le Grand Avignon densifie son réseau de colonnes d'apport volontaires majoritairement avec des points enterrés. Ces nouveaux équipements trouvent leur place dans le cœur des centres anciens et dans les résidences à forte densité de population.

Cette densification du réseau permet d'apporter un service de proximité aux usagers et vise à inverser la tendance de l'évolution des performances de tri pour un retour à la hausse.

Les collectes via des conteneurs enterrés présentent de nombreux avantages :

- Facilite le tri des déchets en permettant de trier 3 flux de déchets sur un même point (OM, verre et emballages+papiers)
- Bonne intégration paysagère (permet de supprimer des bacs roulants restant en permanence dehors)
- Gros volume de stockage 5 m³ contre 660 L pour une poubelle « classique » à 4 roues
- Collecte avec un camion grue, pas de manutention
- Système métallique robuste, peu sensible aux incendies (longévité)

Ce projet va continuer son développement rapide dans les années à venir car 15 à 25 nouveaux sites devraient être aménagés chaque année. Un travail de fond a été mené avec l'ensemble des communes, bailleurs sociaux et les aménageurs du territoire, afin d'organiser un plan pluriannuel d'installations.

CONTENEURISATION APPORT VOLONTAIRE												
	Nb de colonnes en 2017			Nb de colonnes en 2018			Nb de colonnes en 2019			Nb de colonnes en 2020		
	aérien	semi enterré	enterré	aérien	semi enterré	enterré	aérien	semi enterré	enterré	aérien	semi enterré	enterré
OMR	0	9	123	7	14	183	7	17	224	22	22	257
Verre	324	4	73	425	7	103	413	8	124	424	12	136
Tri	110	4	82	106	7	111	116	9	139	127	14	155
TOTAL	434	17	278	538	28	397	536	34	487	573	48	548
TOTAL	729			963			1057			1169		

Répartition du parc d'apport volontaire



Pour compléter ce dispositif de colonnes d'apport volontaire, le Grand Avignon dispose également d'un stock de colonnes à verres munies de roulettes pour desservir les manifestations ponctuelles ou les professionnels de la restauration trop éloignés des colonnes à verre.



Restaurateur manipulant une mini colonne à verre

Enfin, le dispositif d'apport volontaire est complété par des dispositifs d'ascenseurs à bacs qui permettent une bonne intégration paysagère et présentent l'avantage de pouvoir être collectés par un camion de collecte classique. Cependant, ces équipements lourds à maintenir ne permettent pas d'enfourner un volume

conséquent de déchets, c'est pourquoi progressivement les conteneurs enterrés collectables par grue sont préférés à ces équipements qui restent cependant adaptés dans les endroits très difficiles d'accès.

Dispositif d'ascenseurs à bacs



3.3 ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

Tous les ménages du Grand Avignon bénéficient d'une collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte.

Les producteurs non ménagers (commerçants, artisans, établissements publics) de déchets assimilables aux ordures ménagères (mêmes spécificités que les déchets des ménages et ramassés dans le cadre du circuit d'une collecte « classique ») peuvent également bénéficier d'une collecte en porte-à-porte. Ils sont cependant assujettis à une redevance spéciale. Toutes les entités publiques sont concernées dès le 1^{er} litre de déchets présentés à la collecte. Pour les entités privées, le seuil d'assujettissement ne vise que les gros producteurs supérieurs à 2000 litres de déchets hebdomadaires.

Toutes les communes vauclusiennes du Grand Avignon, bénéficient également d'une collecte en porte à porte pour les emballages recyclables en mélange avec le papier/carton (multimatériaux).

Evolution du nombre d'assujettis à la redevance spéciale							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL	218	269	291	295	358	320	152

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 2019, une délibération a permis d'exonérer l'ensemble des restaurateurs de leur redevance spéciale de 2020. D'autres professionnels n'ayant pas eu d'activité sur cette année n'ont pas été assujettis. Ainsi l'année 2020 connaît une très forte baisse (-52% par rapport à l'année précédente) mais pour raison exceptionnelle.

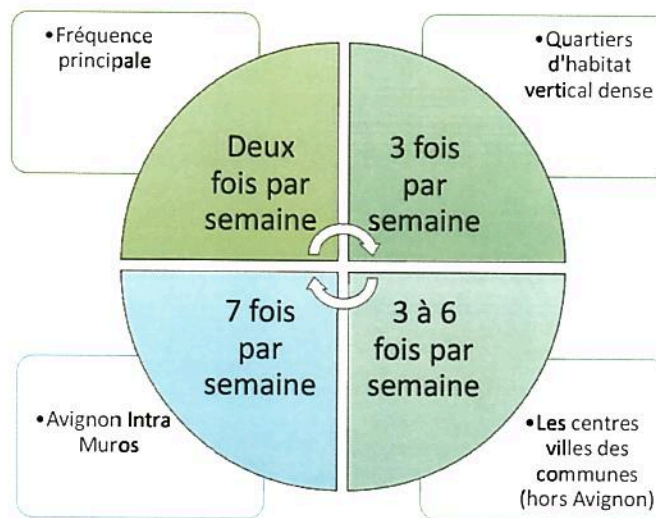
3.4 FREQUENCES DE COLLECTE PORTE A PORTE

La **collecte des ordures ménagères** a été généralisée à **deux passages par semaine** sur la majorité du territoire (hors Intramuros, centres-villes et quartiers d'habitat vertical dense)

D'autre part, le service Environnement Déchets a commencé également à abaisser la fréquence de collecte des emballages et papiers au rythme de l'individualisation de la collecte sélective en bacs jaunes. Ainsi pour certaines communes équipées de bacs jaunes, la fréquence de collecte est passé à celle d'une semaine sur 2. C'est le cas des communes de Morières-les-Avignon, Caumont sur Durance Velleron, et Vedène.

Les fréquences de collecte observées fin 2020 sont donc les suivantes :

- Pour les ordures ménagères :



- Pour la collecte des déchets recyclables :

1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	6 fois par semaine
Morières les Avignon, Caumont sur Durance, Vedène, et Velleron	Avignon Extra Muros Le Pontet, Saint Saturnin, Entraigues,	Avignon Intra Muros

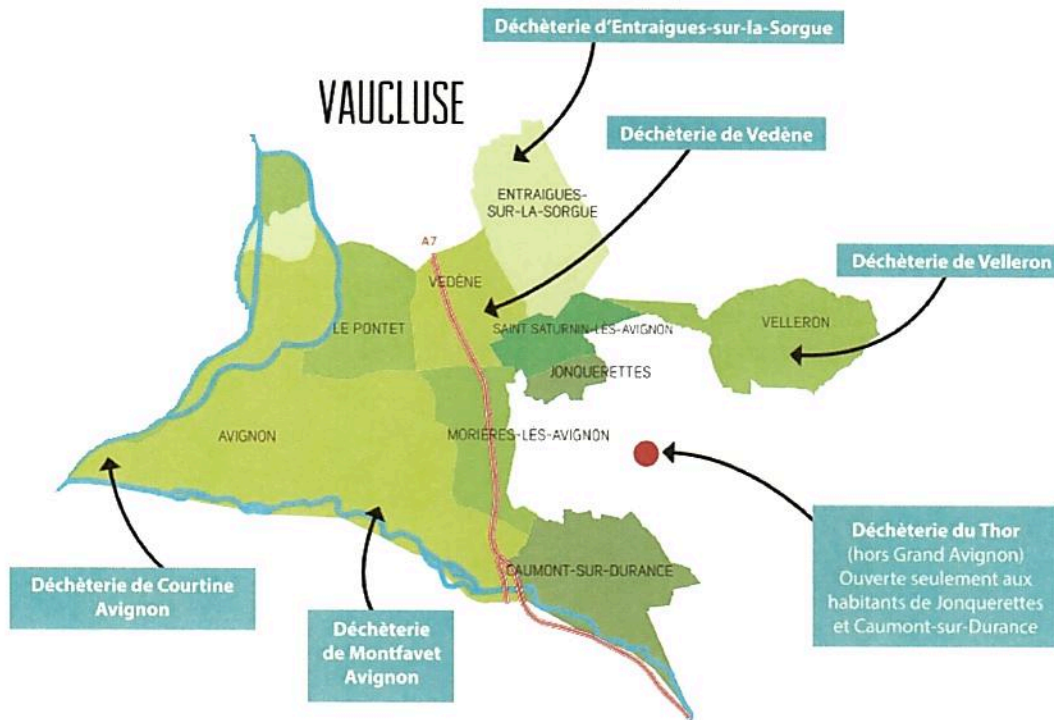
- Pour la collecte des papiers/cartons des professionnels :

1 fois par semaine	6 fois par semaine
Avignon Extra Muros et les 8 autres communes	Avignon Intra Muros

3.5 FOCUS SUR LES DECHETERIES

Pour la partie Vaucluse, cinq déchèteries sont gérées par le Grand Avignon et mises à la disposition des habitants, une sixième située sur la commune du Thor est utilisée par les habitants des communes de Caumont sur Durance et Jonquerettes dans le cadre d'une convention de mise à disposition. Le Grand Avignon gère également une déchèterie supplémentaire sur la commune du Pontet ouverte uniquement aux services techniques municipaux et communautaires.

Le réseau actuel des déchèteries va profondément changer dans les années à venir avec la réhabilitation de sites existants et la création de nouveaux sites pour améliorer le service rendu et la proximité avec les usagers.



	HIVER Novembre / Mars	ÉTÉ Avril / Octobre
Courtine - Avignon Chemin de Courtine	Du lundi au dimanche 8h -11h45 / 13h30 -18h45	Du lundi au dimanche 8h -11h45 / 13h30 -18h45
Montfavet - Avignon Avenue des Souspirous	Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h Samedi 9h / 17h	Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-18h Samedi 9h - 18h
Vedène Avenue Vidier Maurice Marguerite	Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h Samedi 9h / 13h30-18h	Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-18h Samedi 9h - 17h
Entraigues-sur-la-Sorgue 800, avenue de Counoise ZAC du Plan Entraigues	ÉTÉ COMME HIVER Mardi et Jeudi - 13h30 - 17h30 Lundi et Vendredi - 9h - 12h / 13h30 - 17h30 Mercredi et Samedi - de 8h - 12h30 / 13h30 - 17h30	
Velleron Chemin de la Petite Bressy	Lundi et mercredi 13h30 - 17h Samedi 9h - 17h	Lundi et mercredi 13h30 - 18h Samedi 9h - 18h
Thor 48, chemin Donne Ouvert aux habitants de Jonquerettes et de Caumont	Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h Samedi 9h / 17h	Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-18h Samedi 9h / 18h

Les déchèteries vauclusiennes du Grand Avignon sont fermées les jours fériés.

Un règlement intérieur détaille les conditions d'accès aux déchèteries du Grand Avignon. Les règles principales sont :

1. Pour les particuliers, l'usage des déchèteries communautaires est réservé aux particuliers résidants ou disposant d'une résidence secondaire sur les communes vauclusiennes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.
2. Apports limités à 2m³/jour par entité.
3. Apports gratuits dans cette limite pour les usagers particuliers.
4. Apport payant dès le premier m³ pour les professionnels : 25 €/m³ pour les professionnels situés sur le territoire, 35€/m³ pour les professionnels hors territoire.
5. Les badges d'accès sont fournis gratuitement à l'ouverture d'un compte. Le professionnel peut demander un badge par véhicule professionnel qu'il utilise. En cas de perte ou de vol d'un badge l'édition d'un nouveau badge sera facturé 10€.

Parmi ce réseau de 7 déchèteries :

- 3 sites sont propriétés du Grand Avignon (déchèteries de Courtine, Le Pontet et Velleron)
- 2 sites sont propriétés de la société SUEZ (déchèteries de Montfavet, Entraigues)
- 1 site est propriété du SIDOMRA (déchèterie de Vedène)
- 1 site est propriété de la Communauté de Communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse (déchèterie du Thor)

Le Grand Avignon a mis progressivement en place un contrôle d'accès dans ses déchèteries à l'aide de badges. Le badge doit permettre d'identifier rapidement chaque usager se présentant à l'entrée d'une déchèterie et de mesurer l'utilisation qu'il en fait au quotidien afin d'optimiser le service et de maîtriser les coûts de fonctionnement.



Au 31/12/2020, **24 495 foyers** de la communauté d'agglomération ont été équipés de badges.

3.6 COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DEPOTS SAUVAGES

Le Grand Avignon assure en régie la collecte des encombrants sur rendez-vous pour l'ensemble des 9 communes vaclusiennes du GA.

Pour prendre rendez-vous, les usagers sont invités à composer un numéro gratuit le : 0 800 71 84 84.

Pour assurer cette prestation 6 équipes d'agents du Grand Avignon se partagent le territoire pour que le délai d'intervention soit optimal. Chaque jour, les agents honorent 42 rendez-vous encombrants pour des particuliers et 6 rendez-vous pour des résidences (hors dépôts sauvages).

Seule la commune d'Avignon bénéficie d'une collecte de dépôts sauvages (sur une partie du territoire communal).

Le nombre de rendez-vous encombrants pris par commune en 2020 est le suivant :

	Nombre de rdv encombrants			Evolution
	2018	2019	2020	2020/2019
AVIGNON	5753	5407	4 785	-11%
CAUMONT	224	211	192	-9%
ENTRAIGUES	399	456	417	-8.6%
JONQUERETTES	72	75	62	-17%
LE PONTET	773	759	742	-2%
MORIERES	604	602	590	-2%
ST SATURNIN	287	318	271	-15%
VEDENE	654	666	586	-12%
VELLERON	45	53	75	+41%
TOTAL	8 811	8 547	7 720	-10%

En 2020, lors du premier confinement lié à la crise sanitaire, les collectes d'encombrants sur rendez-vous ont été suspendues quelques semaines.

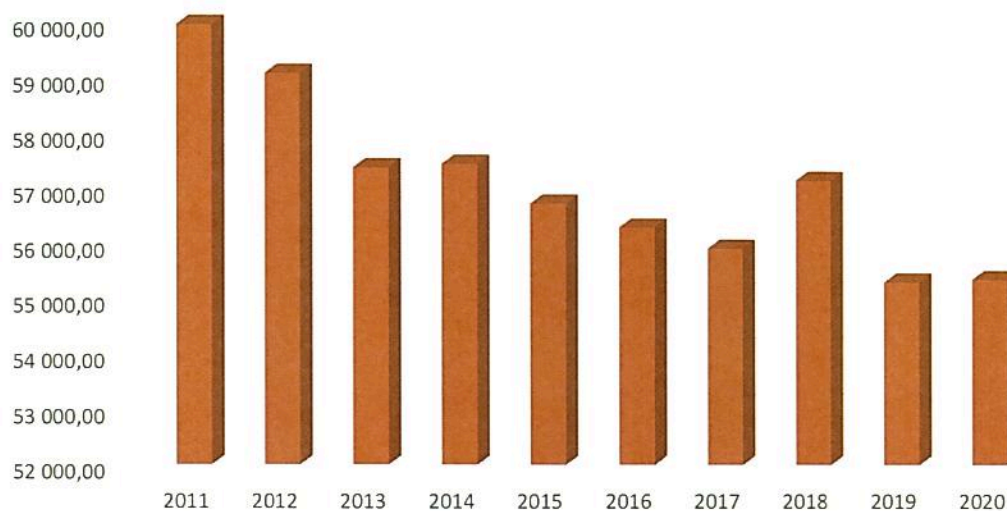
CHAPITRE 4 : LA COLLECTE DES DECHETS - BILAN

4.1 DECHETS COLLECTES EN COLLECTE RESIDUELLE

Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectées :

	Tonnage (en tonnes/an)	Dont tonnage porte-à-porte	Dont tonnage Points d'Apport volontaire
OM 2011	59 972 T		
OM 2012	59 094 T		
OM 2013	57 389 T		
OM 2014	57 453 T		
OM 2015	56 734 T	56 327 T	407 T (0,07% des tonnages collectés)
OM 2016	56 296 T	55 568 T	728 T (1,3% des tonnages collectés)
OM 2017	55 910 T	54 532 T	1 378 T (2,5% des tonnages collectés)
OM 2018	57 152 T	54 967 T	2 185 T (3,8% des tonnages collectés)
OM 2019	55 296 T	51 840 T	3 456 T (6,2% des tonnages collectés)
OM 2020	55 348 T	50 915 T	4 433 T (8% des tonnages collectés)

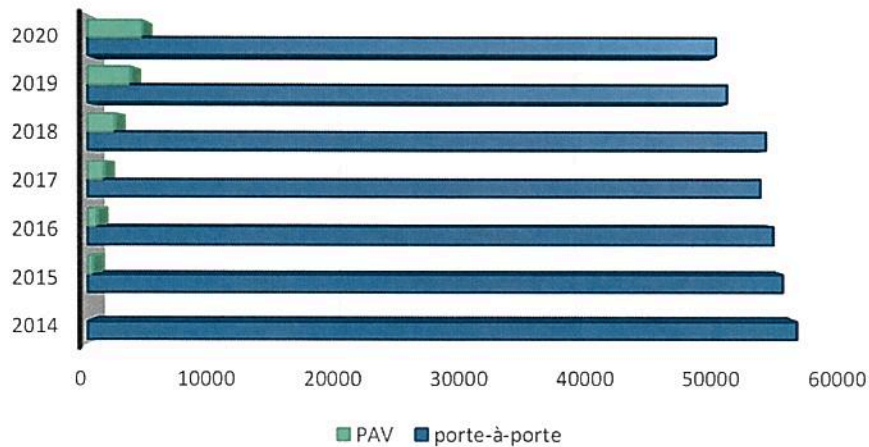
Evolution des tonnages OMR



Depuis 2010, le tonnage global d'OM a baissé de 8,3 %.

On note également la part grandissante de l'apport volontaire qui correspond à la montée en puissance du nombre de colonnes enterrées et aériennes.

Tonnages OM par type de collecte

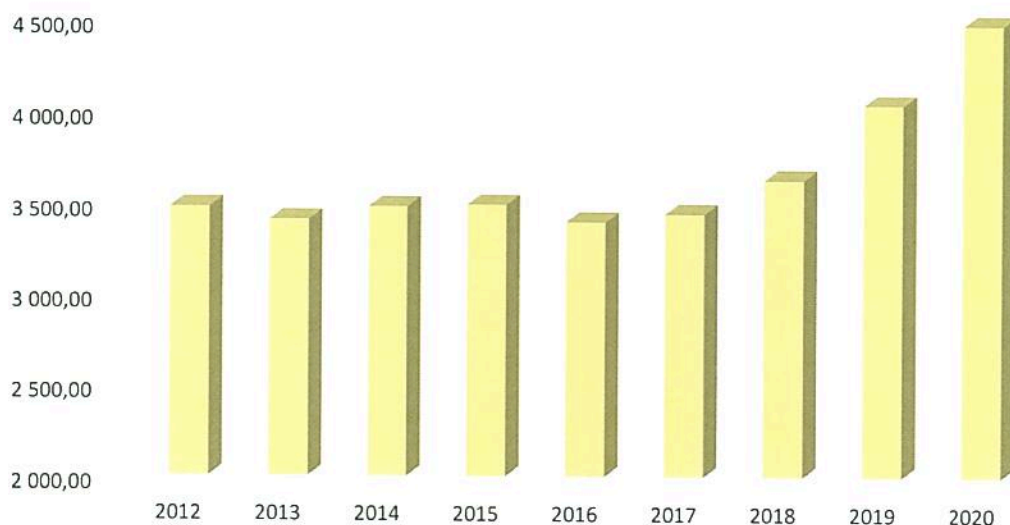


4.2 DECHETS COLLECTES EN COLLECTE SEPARÉE

Les tonnages de déchets triés et collectés séparément sont de :

	Emballages et papiers/cartons en mélange	Verre	Papiers/cartons des professionnels
2011	3 546 T	2 450 T	
2012	3 480 T	2 488 T	1 217 T
2013	3 411 T	2 660 T	1 423 T
2014	3 485 T	2 769 T	1 615 T
2015	3 496 T	2 927 T	1 775 T
2016	3 402 T	2 895 T	2 036 T
2017	3 449 T	3 016 T	2 242 T
2018	3 636 T	3 094 T	2 209 T
2019	4 049 T	3 293 T	2 323 T
2020	4 487 T	3 242 T	2 142 T

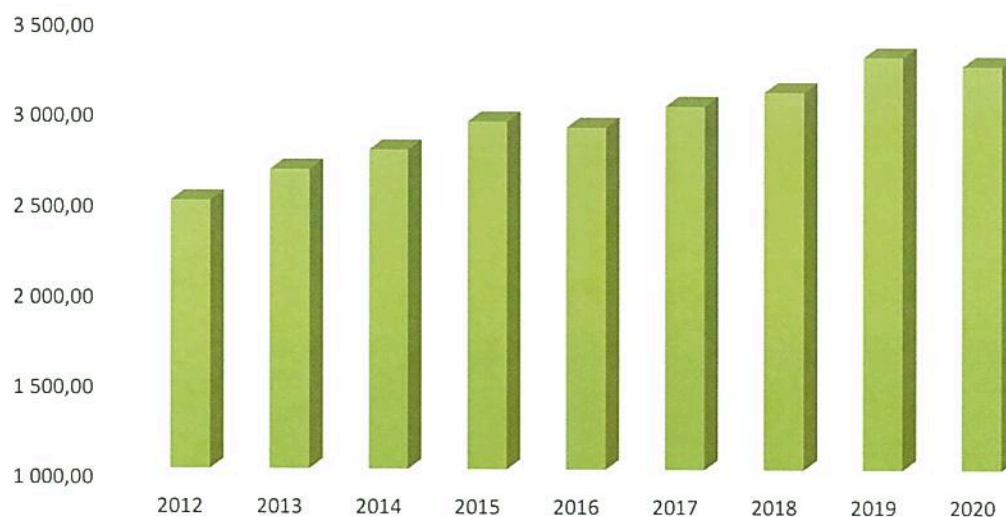
Evolution des tonnages multimatériaux



Malgré la particularité de l'année 2020 (crise sanitaire), elle confirme largement la tendance de progression des performances de tri des emballages recyclables. Cette augmentation reflète notamment le développement du nombre d'équipements dédiés à ces déchets en apport volontaire et la mise en place de bacs individuels.

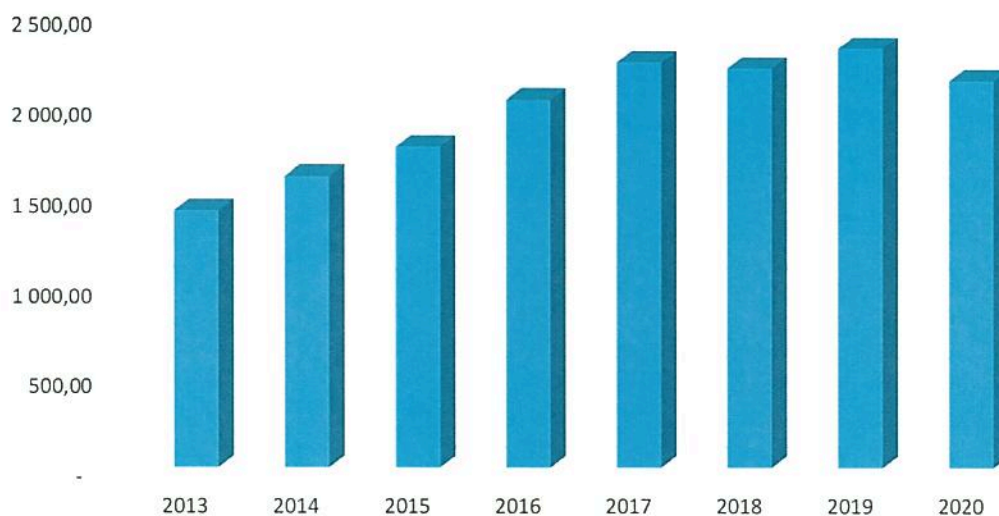
Sur les 4 487 tonnes d'emballages en mélange collectées en 2020, 856 tonnes ont été collectées en apport volontaire soit 19 % du tonnage total.

Evolution des tonnages verre



La légère baisse des tonnages de verre collectés en 2020 peut s'expliquer par la crise sanitaire et la fermeture des restaurants notamment.

Evolution des tonnages papiers cartons des professionnels



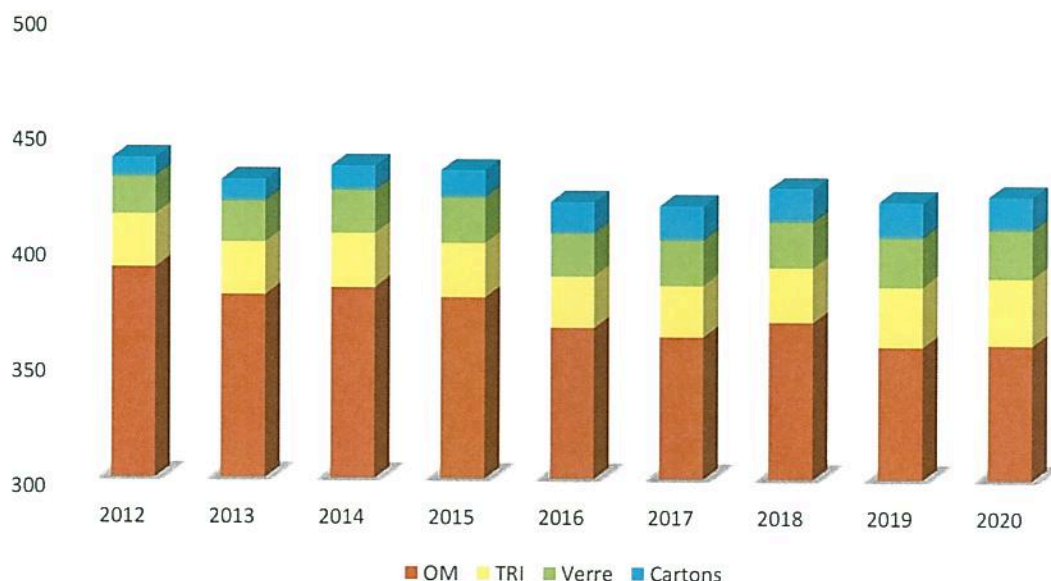
Comme pour le verre, le tonnage des papiers et cartons des professionnels diminue légèrement en 2020. On peut supposer que cela est dû à la fermeture de nombreuses entreprises lors du confinement de 2020 et à la mise en place du télétravail pour beaucoup également.

4.3 EVOLUTION DES TONNAGES ET PERFORMANCE DE COLLECTE

En prenant en compte l'évolution de la population, il est possible d'étudier l'évolution de la production de déchets exprimée en kg/an/habitant.

Production de déchets en Kg/an/habitant					
	OM	TRI	Verre	Cartons	Total
2012	391	23,0	16,5	8,06	439 kg/an/hab
2013	380	22,6	17,6	9,42	429 kg/an/hab
2014	383	23,2	18,5	10,77	435 kg/an/hab
2015	379	23,3	19,5	11,85	434 kg/an/hab
2016	366	22,1	18,8	13,23	420 kg/an/hab
2017	362	22,3	19,5	14,52	418 kg/an/hab
2018	369	23,4	20,0	14,2	426 kg/an/hab
2019	358	26,2	21,3	15,0	420 kg/an/hab
2020	359	29,1	21,02	13,9	423 kg/an/hab

Rendements des collectes en kg/an/hab



On constate que la part des déchets recyclables est de plus en plus importante. Ce résultat est satisfaisant au regard des objectifs de prévention de la production de déchets qui fixe l'**augmentation du taux de valorisation matière** (par recyclage et compostage) des déchets non dangereux et non inertes avec un objectif d'augmenter le taux de 40% en 2015 à 65% en 2025, soit une **augmentation de 55% de collectes séparées des emballages et papiers** pour atteindre dès 2025 les performances nationales par typologie d'habitat, avec une déclinaison de performances pour le bassin Rhodanien de ratio (emballages+papiers)/OMR de 19% et de ratio verre/OMR de 12%.

Le territoire du Grand Avignon étant mixte, on peut constater des différences de performances selon les communes :

	Rendement OM	Rendement TRI	Rendement Verre
	en Kg/an/hab		
AVIGNON	387,9	21,8	18,3
CAUMONT	315,7	41,6	26,4
ENTRAIGUES	267,0	45,4	29,2
JONQUERETTES	258,9	59,9	31,9
LE PONTET	343,2	34,8	16,8
MORIERES	329,7	43,4	25,3
ST SATURNIN	265,6	51,8	30,1
VEDENE	329,4	36,0	28,8
VELLÉRON	285,8	33,4	35,8

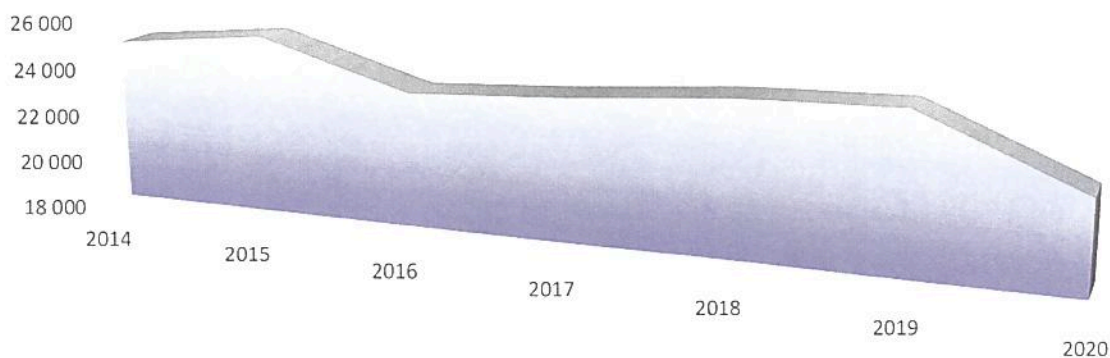
4.4 DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE

L'évolution des déchets collectés en déchèterie est la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2020/2019
Tout-Venant	6 496	5 522	4 593	4 637	4 584	5 521	+20,4%
Encombrants incinérables	449	526	514	573	514	512	-0,3%
Gravats	7 231	6 443	6 753	6 388	6 955	5 455	-21,6%
Végétaux	6 380	5 893	5 658	6 239	5 831	5 156	-11,6%
Cartons	541	475	503	470	518	421	-18,8%
Bois	2 701	2 377	1 746	1 597	1 751	1 538	-12,2%
Bois A	55	167	65	5	0	0	
Ferrailles	1 007	1 179	926	803	797	822	+3,0%
DEEE	432	446	685	703	704	688	-2,2%
DEA	115	499	2 415	2 970	2 877	1 625	-43,5%
DMS	58	49	62	42	43	51	+19,2%
Nespresso	1,91	2,28	3	4	4	5	+32%
TLC	31,79	29,11	34	33	38	26	-33%
TOTAL	25 499	23 607	23 958	24 463	24 616	21 821	-11,4%

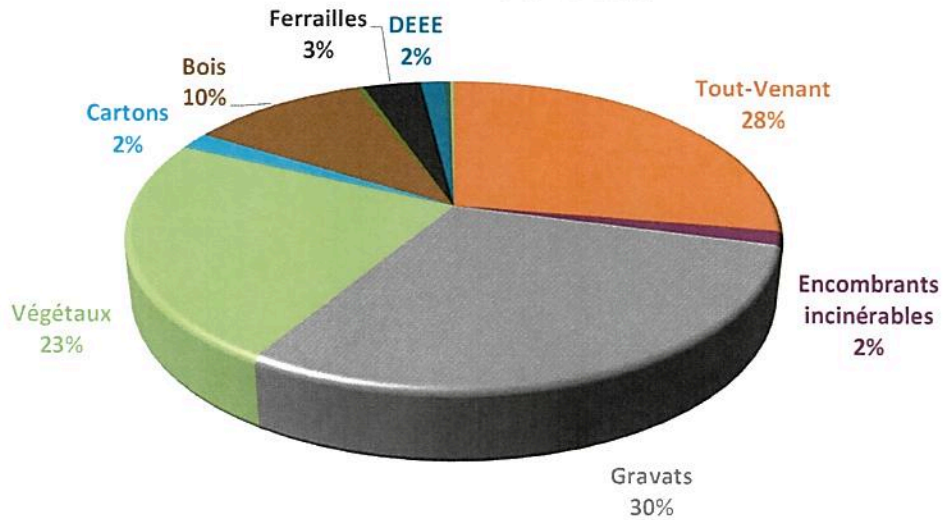
La forte augmentation des tonnages de tout-venant est liée à l'arrêt de la filière éco-mobilier sur la déchèterie du Pontet depuis mars 2020.

Evolution des tonnages globaux collectés en déchèteries

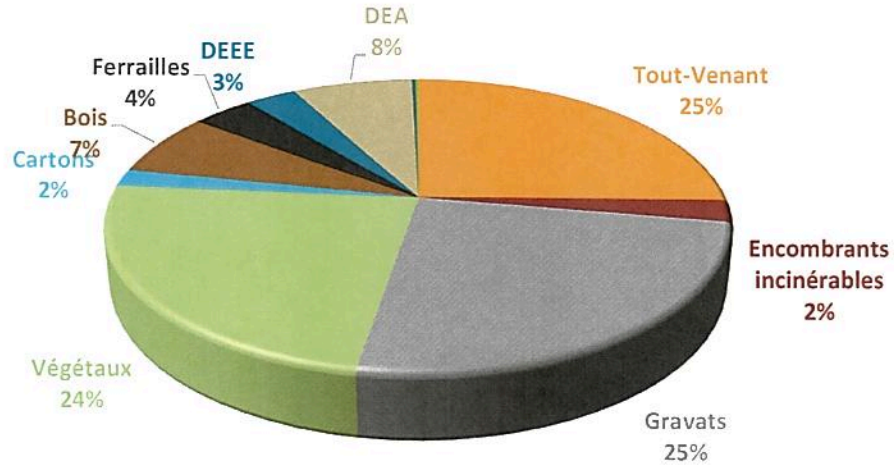


Le tonnage global des déchets collectés en déchèterie est assez stable mais on constate que la part des déchets non valorisés continue de baisser, lié notamment à la mise en œuvre des filières REP.

RÉPARTITION DES TONNAGES EN 2014



RÉPARTITION DES TONNAGES EN 2020

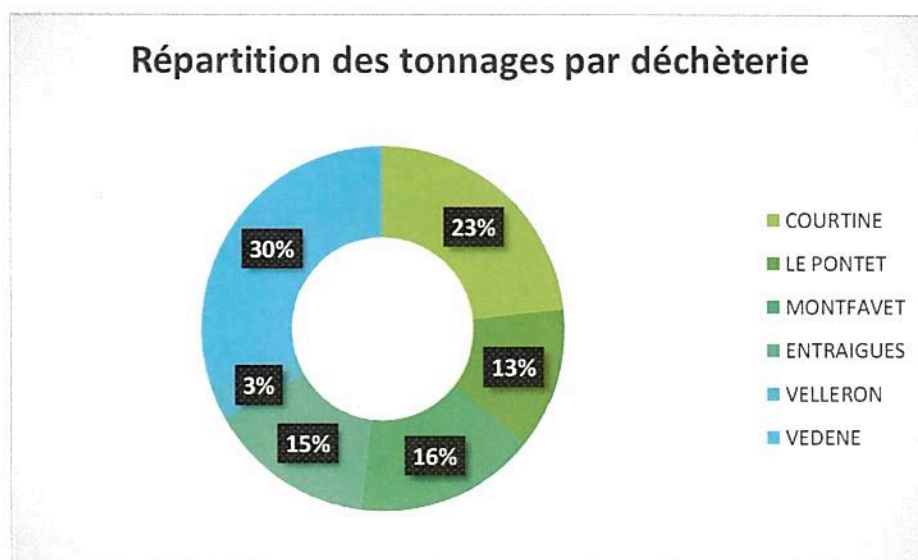


En terme de production de déchets par habitant, l'évolution depuis 2014 est la suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnages total de déchets collectés en déchèterie	24 830 T	25 499 T	23 607 T	23 958 T	24 463 T	24 616 T	21 821 T
Production en kg/an/habitant	166 kg/an/hab	170 kg/an/hab	153 kg/an/hab	155 kg/an/hab	158 kg/an/hab	159 kg/an/hab	141 kg/an/hab

Pour comparatif la moyenne de production de déchets en déchèterie (hors gravats) sur la région PACA en 2018 est de : 164 kg/an/hab (territoires mixtes-urbain/urbain).

Chaque déchèterie du Grand Avignon n'a pas la même capacité. Les quantités accueillies pour chacune des déchèteries sont les suivantes :



Ainsi 2 des déchèteries gèrent plus de la moitié des déchets.

CHAPITRE 5 : LE TRAITEMENT DES DECHETS – ORGANISATION

5.1 ORIGINE DES DECHETS

Bien que le traitement des déchets soit une compétence déléguée au SIDOMRA pour les communes vauclusiennes, le Grand Avignon a conservé la gestion du traitement des déchets des déchèteries.

Un marché public définit le site de traitement pour chaque type de déchets pour les déchèteries de Avignon-Courtine et de Velleron ainsi que pour les déchets déposés au quai de transfert du Pontet. Pour les autres déchèteries, il s'agit de marchés globaux comprenant la gestion du haut de quai et du bas de quai.

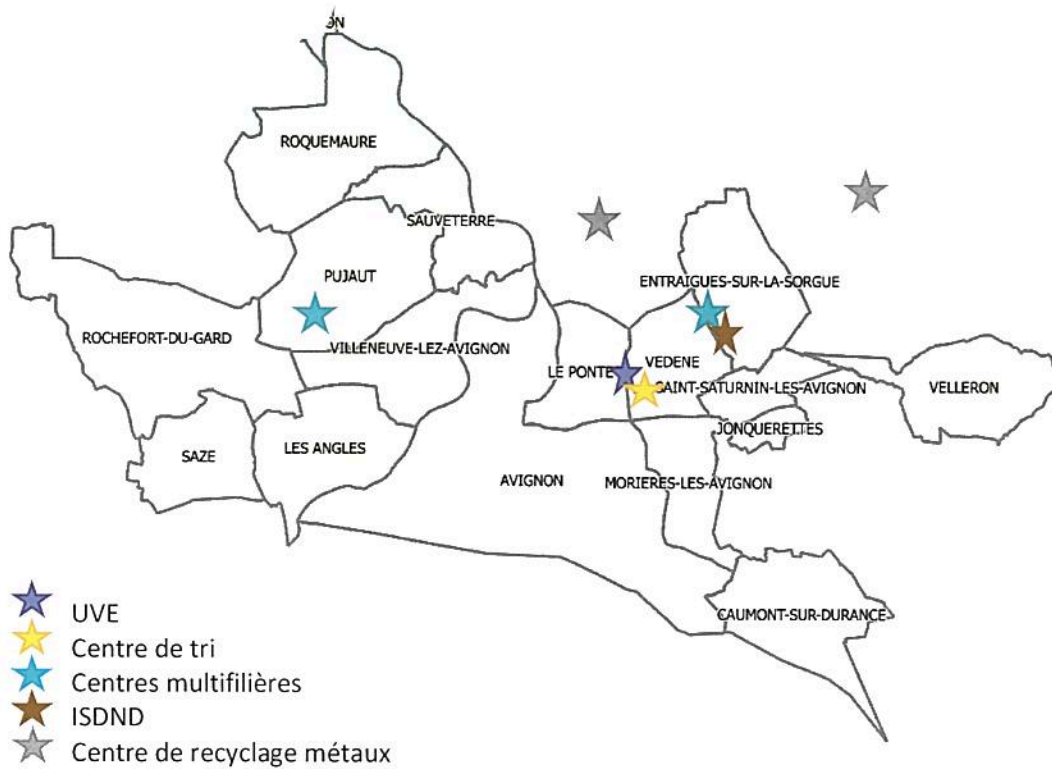
5.2 LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT

Les ordures ménagères et déchets recyclables en mélange collectées en porte-à-porte ou en apport volontaire sont traités sur les installations du SIDOMRA à Vedène.

Le verre est transporté à la Verrerie du Languedoc à Vergèze.

Pour les déchets des déchèteries, les centres de traitement en 2020 sont les suivants :

Centres de traitement en 2020						
Provenance des déchets		ISDND SUEZ Entraigues	Centre multifilières SUEZ Entraigues	Centre de tri VEOLIA Vedène	Centre de tri GDE Sorgues	Usine ETEX Carpentras
		Courtine – Encombrants	✓			
	Courtine - Déchets verts		✓			
	Courtine - Gravats		✓			
	Courtine – Bois		✓			
	Courtine - Ferrailles				✓	
	Courtine - Cartons			✓		
	Courtine - Plâtres					✓
	Velleron - Encombrants	✓				
	Velleron - Déchets verts		✓			
	Velleron - Gravats		✓			
	Velleron - Bois		✓			
	Velleron - Ferrailles				✓	
	Velleron - Cartons			✓		
	Le Pontet - Encombrants	✓				
	Le Pontet - Déchets verts		✓			
	Le Pontet - Bois		✓			
	Le Pontet - Ferrailles				✓	



5.3 NATURES DES TRAITEMENTS

Ordures ménagères

- **Incinération avec valorisation énergétique et matière**
- Electricité produite
- Acier et aluminium récupérés sur mâchefers
- REFIOU enfouis en ISDND classe I

Emballages ménagers recyclables et Journaux revues magazines

- **Tri par type de matériau**
- Refus de tri : incinération en UVE

Verre

- **Tri et recyclage**

Encombrants non incinérables

- **Stockage**
- Valorisation Biogaz

Encombrants incinérables (uniquement déchèterie Vedène)	<ul style="list-style-type: none">• Incineration avec valorisation énergétique et matière
Cartons	<ul style="list-style-type: none">• Tri et mise en balle• Recyclage en papeterie
Gravats	<ul style="list-style-type: none">• Tri, broyage, criblage• Matériau de couverture pour ISDND et composants pour sous-couches routières
Ferrailles	<ul style="list-style-type: none">• Tri et recyclage en aciéries
Déchets verts	<ul style="list-style-type: none">• Compostage• Compost pour amendement des sols (valorisation organique)
Bois	<ul style="list-style-type: none">• Broyage• Intégration du broyat en panneaux de particules
Déchets Dangereux Spéciaux	<ul style="list-style-type: none">• Prise en charge par Eco-Organisme ECODDS ou par Chimirec• Dépollution et, en fonction des déchets : incinération, neutralisation, récupération matière
DEA (déchets déléments d'ameublement)	<ul style="list-style-type: none">• Prise en charge par Eco-Organisme ECO-MOBILIER
DEEE (déchets d'équipements électriques ou électroniques)	<ul style="list-style-type: none">• Prise en charge par Eco-Organisme ECO-SYSTEMES

CHAPITRE 6 : LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

6.1 COMMUNICATION

Au sein du service Environnement-Déchets, 3 ambassadeurs du tri assurent diverses missions de communication pour sensibiliser au de tri sélectif.

Les actions de communication sont de plusieurs types :

- ✓ Stands d'information lors de manifestations importantes :



- ✓ Conception de divers documents et objets de communication



- ✓ Mise en place du tri sélectif en habitat vertical
- ✓ Sensibilisation au tri en maison de retraite
- ✓ Sensibilisation au tri dans les mairies
- ✓ Organisation de la visite du centre de tri de Vedène avec des classes
- ✓ Sensibilisation en porte-à-porte

✓ Sensibilisation en milieu scolaire

Les ambassadeurs réalisent des animations sur le tri en classe, les CE2 et CM2 étant les niveaux prioritaires d'intervention. En 2020, entre janvier et mars, 60 interventions ont eu lieu auprès d'élèves de primaire, soit près de 1500 élèves sensibilisés.

Des interventions ont également été organisées dans les lycées : 11 interventions pour une sensibilisation de 330 lycéens.



6.2 SUIVI DES RECLAMATIONS ET EVOLUTION

Le Grand Avignon a mis en place un numéro unique d'appel le 0 800 71 84 84 (numéro gratuit) pour toutes les communes vauclusiennes du territoire.

Ce standard unique « DIRECT GRAND AVIGNON » permet aux usagers :

- Demande de RDV pour l'enlèvement d'encombrants
- Demande de réparation d'un conteneur à ordures ménagères
- Demande de livraison d'un conteneur à ordures ménagères, tri, carton (nouvelle habitation, conteneur disparu...)
- Demande de renseignements sur les déchèteries (horaires, adresse, type de déchets acceptés...)
- Problème de collecte / Réclamation (conteneur non collecté...)
- Signalement de colonnes enterrées ou aériennes pleines
- Problèmes de colonnes enterrées ou aériennes (odeur, déplacement...)
- Demande sur le tri (déchets acceptés dans les sacs jaunes, demande d'animation par un ambassadeur du tri pour les professionnels, écoles...)
- Demande d'information sur l'achat de composteur et la gestion d'un compost
- Demande du jour de collecte ordures ménagères et sélectif
- Demande de clé trappe gros producteur colonnes enterrées ou aériennes
- Demande de renseignement sur la redevance spéciale
- Où trouver une colonne près de chez moi ?
- Où trouver les sacs jaunes pour faire le recyclage ?
- Renseignements pour l'accès aux déchèteries pour les professionnels

Standard DIRECT GRAND AVIGNON				Evolution
	2018	2019	2020	2020/2019
Nombres d'appels reçus	33 399	43 426	48 413	+11,5%
Nombre de bons de travaux générés	20 164	23 115	22 316	-3,5%

Le logiciel utilisé par le standard permet désormais un bon suivi des réclamations et des évolutions et permet également de professionnaliser les activités du service.

SECONDE PARTIE : LES INDICATEURS FINANCIERS

CHAPITRE 7 : MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC

7.1 MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Dans le Vaucluse, le Grand Avignon assure ses différentes missions liées à la collecte des déchets par quatre modes d'exploitation :

- Régie directe avec ses propres infrastructures, agents et matériels
- Contrat de prestations de service via des marchés publics exercés par des sociétés privées
- Convention avec d'autres collectivités territoriales (Mairie, communauté de communes etc.)
- Gestion du traitement des déchets et de la collecte du verre confiée au SIDOMRA.

GESTION DE LA COLLECTE			
	Collecte en porte-à-porte (OM+TRI)	Collecte colonnes aériennes et enterrées (OM+TRI)	Collecte colonnes aériennes et enterrées VERRE
Avignon	REGIE	Marché de prestations VEOLIA	Gestion déléguée au SIDOMRA (collecte effectuée par la société VIAL)
Caumont			
Entraigues			
Morières			
Jonquerettes	Marché de prestations SUEZ		
Saint Saturnin			
Vedène			
Velleron	Marché de prestations NICOLLIN		
Le Pontet			

GESTION DES DECHETERIES			
	Haut de quai (accueil des usagers)	Bas de quai (rotation des caissons et transport)	Traitement des déchets
Avignon Courtine	REGIE	REGIE	Marché alloti par type de déchet et provenance (voir chapitre 5)
Le Pontet (uniquement services municipaux et communautaires)			
Velleron	REGIE	REGIE	
Avignon Montfavet	Marché de prestations SUEZ	Marché de prestations SUEZ	Marché de prestations SUEZ
Entraigues	Entraigues jusqu'31/12/21 Montfavet jusqu'31/12/21	Entraigues jusqu'31/12/21 Montfavet jusqu'31/12/21	Entraigues jusqu'31/12/21 Montfavet jusqu'31/12/21
Vedène	Convention avec le SIDOMRA		
Le Thor	Convention avec la CC Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse		

COLLECTE			
	REGIE	PRESTATION	Entreprise titulaire
Collecte des encombrants des quartiers de Monclar, Champfleury, Croix des oiseaux, Les sources		✓	RQGA (Régie des quartiers du Grand Avignon)
PRE - COLLECTE			
	REGIE	PRESTATION	Entreprise titulaire
Livraison et maintenance des bacs de collecte	✓		
Lavage des bacs collectifs	✓		
Fournitures des Bacs roulants		✓	SCHAEFFER
Fourniture de colonnes enterrées		✓	ESE - CITEC ENVIRONNEMENT
Fourniture des colonnes aériennes d'apport volontaire		✓	UTPM
Fourniture de sacs noirs pour les OM (hyper centre d'Avignon et du Pontet)		✓	PTL
Fourniture de sacs jaunes pour la collecte sélective		✓	PTL
Fourniture de sacs cabas de précollecte		✓	MIHLE & AVONS
Entretien et maintenance des ascenseurs à bacs		✓	ECOLLECT
Lavage des colonnes		✓	VEOLIA
Prise de rendez-vous pour la collecte des encombrants, déclarations dépôts sauvages, réclamations diverses pour la ville d'Avignon	✓		

GESTION DU PARC PL ET VL	
Prestations	Entreprise titulaire
Entretien et réparation des châssis	IVECO CHABAS puis SOCOVI
Entretien et réparation des Bennes à Ordures Ménagères hors châssis	BMV puis BIGBENNE
Réparations importantes des Bennes à Ordures Ménagères et reconditionnement	FAUN
Pneumatiques	EUROMASTER
Flexibles	PROVENCE FLEXIBLE – EASY FLEX
Visites générales périodiques et contrôles réglementaires	QUALICONSULT
Fourniture Gazole	TOTAL

PERSONNEL DE COLLECTE	
Prestations	Entreprise titulaire
Mise à disposition de personnel intérimaire	SYNERGIE

7.2 MONTANTS DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

Prestations	Montant année 2019	Montant année 2020	Evolution 2019/2020
Fournitures des Bacs roulants	810 828,31 €	495 179.99 €	-39%
Fourniture de colonnes enterrées	587 189,27 €	266 757.19 €	-55%
Fourniture des colonnes aériennes d'apport volontaire	133 224,24 €	123 704.40 €	-7%
Collecte et lavage colonnes enterrées et aériennes d'apport volontaire	781 675,33 €	1 188 416.88 €	+52%
Fourniture de sacs noirs pour les OM (hyper centre d'Avignon et du Pontet)	3 684,59 €	8 671.89 €	+135%
Fourniture de sacs jaunes pour la collecte sélective	92 778,80 €	70 601.55 €	-24%
Entretien et maintenance des ascenseurs à bacs	18 809,14 €	36 061.61 €	+92%
Entretien et réparation des châssis	224 601,97 €	124 647.57 €	-44%
Entretien et réparation des Benne à Ordures Ménagères hors châssis	354 619,37€	364 403.23€	-3%
Entretien et réparation des bras polybenne, grues, hayons	15 190,30 €	-	
Réparations importantes des Benne à Ordures Ménagères et reconditionnement	86 642,81 €	-	
Pneumatiques	69 976,77 €	72 649.66 €	+4%
Flexibles	6 962,96 €	10 044.59 €	+44%
Visites périodiques et contrôles réglementaires obligatoires	3 849,37€	4 598.31€	+19%
Fourniture Gazole	583 251,40 €	527 409.83 €	-10%
Prestation de collecte en porte à porte	1 600 548,40 €	1 110 326.66 €	-31%
Collecte des encombrants et dépôts sauvage quartiers prioritaire d'Avignon	183 114,96 €	180 265.47 €	-2%
Gestion déchèterie Entraigues	225 770,58 €	251 620.23 €	+11%
Gestion déchèterie Vedène	313 742,14 €	311 142.91 €	-0.8%
Gestion déchèterie Montfavet	638 688,28 €	624 035.88 €	-2%
Déchèterie du Thor pour Caumont et Jonquerettes	168 390 €	170 104 €	+1%
Traitement des déchets déchèteries	372 740,33 €	484 305.57 €	+30%
SIDOMRA (Traitement des déchets)	5 744 862,04 €	5 943 747.96 €	+3.5%
Personnel intérimaire (SYNERGIE)	336 701,43 €	1 281 000.00 €	+280%

CHAPITRE 8 : BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

8.1 MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

FONCTIONNEMENT - EXECUTION ANNUELLE			
par article budgétaire			
ARTICLE	Libellé	DEPENSES 2019	DEPENSES 2020
60611	Eau et assainissement	5 017.69€	4 018.19€
60612	Energie - Electricité	26 977.97€	30 120.29€
60621	Combustibles	414.12€	420.84€
60622	Carburant	569 279.68€	527 409.83€
60623	Alimentation	16.20€	-
60624	Produits de traitement	1 176.00€	-
60628	Autres fournitures non stockés	1 320.35€	4 758.27€
60631	Fournitures d'entretien	15 666.31€	30 462.79€
60632	Fournitures de petits équipements	35 800.97€	49 239.47€
60636	Vêtements de travail	14 052.44€	59 603.97€
6064	Fournitures administratives	6 470.11€	6 170.13€
6068	Autres matières et fournitures	121 666.29€	115 854.94€
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	4 203 746.65€	4 872 635.61€
6132	Location immobilières	-	1 500.00€
6135	Location Véhicules de collecte	19 996.69€	17 814.27€
61521	Entretien terrains	-	-
615221	Entretien réparations Bâtiment	12 680.74€	19 184.21€
615232	Entretien, réparations réseaux	-	-
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	673 777.20€	712 463.66€
6156	Maintenance	70557.18€	63 409.01€
61558	Entretien autres biens mobiliers	39 163.40€	39 260.72€
617	Etude et recherche	6 588.50€	55 971.75€
6182	Documentation générale technique	747.05€	890.56€
6184	Versement à des organismes de formation	21 312.60€	12 514.00€
6188	Autres frais divers	-	-
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	336 099.00€	320 865.00€
6218	Autres personnel extérieur	870 000.00€	1 281 000.00€
6226	Honoraires	17 576.79€	1 060.00€
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 200.00€	-
6228	Divers	6 655.20€	1 992.00€
6231	Annonces et insertion	7 632.00€	5 069.76€
6232	Fêtes et cérémonies	5 084.06€	4 933.97€

6236	Catalogues et imprimés	30 786.50€	17 085.08€
6237	Publications	22 394.90€	28 695.10€
6238	Divers	49 764.29€	27 925.93€
6241	Transports de biens	-	-
6248	Divers	648.00€	-
6251	Voyages et déplacements	-	-
6256	Missions	2 653.81€	1 729.39€
6257	Réceptions	-	257.40€
6262	Frais de télécommunication	44 342.83€	47 573.38€
627	Service bancaire et assimilés	131.54€	2 214.91€
6281	Concours divers (cotisations)	1 712.00€	1 783.00€
6282	Frais de gardiennage	26 496.75€	16 068.12€
6283	Frais de nettoyage des locaux	39 859.32€	50 759.45€
6284	Redevances pour services rendus	-	4 075.60€
62871	Remboursement frais à la collectivité de rattachement	51 825.00€	40 615.23€
62875	Remboursement de frais à d'autres organismes	-	-
62878	Remb. Frais à d'autres organismes	-	-
6288	Autres services extérieurs	653.65€	-
6331	Versement de transport	67 827.00€	64 343.70€
6332	Cotisations versements au FNAL	16 971.00€	16 084.42€
6336	Cotisation centre national/centre de gestion FPT	56 994.89€	47 250.82€
63512	Taxes foncières	-	30.00€
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	-	-
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	7 951.00€	7 816.80€
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	161.03€	835.04€
64111	Rémunération principale	3 168 356.22€	3 164 981.83€
64112	NBI, SFT & Indemnité de résidence	105 276.34€	98 573.98€
64118	Autres indemnités	1 619 367.11€	1 698 988.90€
64131	Rémunération non tit.	219 249.42€	52 956.32€
64168	Autres emplois d'insertion	12 795.95€	12 358.65€
6451	Cotisations à l'URSSAF	559 420.20€	503 368.87€
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 029 226.32€	1 012 150.69€
6454	Cotisations aux ASSEDIC	8 950.00€	2 486.75€
6455	Cotisations pour assurance du personnel	73 620.28€	77 278.37€
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	13 260.56€	12 655.99€
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 715.46€	14 261.69€
6478	Autres charges sociales diverses	-	31 109.47€
6488	Autres charges	81 750.00€	75 960.00€
651	Redevances pour licences, logiciels...	252.00€	-
6541	Créances admises en non-valeur	-	-

657358	Subvention fonctionnement versées autres groupements de collectivités	6 476 778.35€	6 389 740.55€
6574	Subvention de fonctionnement aux associations, personnes privée	8 000.00€	27 000.00€
65888	Autres	1.55€	0.93€
739118	Autres reversements de fiscalité	Non renseigné*	Non renseigné*
66111	Intérêts réglés à l'échéance	-	4 662.78€
66112	Intérêts rattachement des ICNE	-	1 261.94€
6711	Intérêts moratoires, pénalités/marché	-	-
6712	Amendes fiscales et pénales	-	-
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	-	5 000.00€
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	54 534.33€	269.57€
678	Autres charges exceptionnelles	-	-
TOTAL EXECUTION		21 912 537.66€	21 798 833.89€

Information : *N'est pas pris en compte dans ce tableau l'article budgétaire 739118 qui correspond au reversement de fiscalité au SMICTOM Rhône Garrigues.

INVESTISSEMENT - EXECUTION par article budgétaire			
ARTICLE	Libellé	DEPENSES 2019	DEPENSES 2020
2031	Frais d'études	3 680.00€	43 200.00€
2033	Frais d'insertion	4 882.44€	2 160.00€
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	145 000.00€	-
2051	Concessions, droits similaires	20 441.56€	11 973.17€
21318	Autres bâtiments publics	-	-
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	239 553.19€	41 154.44€
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 209.15€	27 052.94€
2184	Mobilier	6 932.24€	4 179.42€
2313	Constructions		
21571	Matériel roulant	810 828.31€	495 179.99€
21578	Autre matériel - outillage	698 664.05€	385 446.01€
2158	Autres inst. Matériel, outil, techniques	49 983.32€	28 128.77€
2182	Matériel de collecte	1 203 010.24€	277 553.58€

2188	Autres immobilisations corporelles	63 321.41€	201 020.35€
2313	Constructions	32 880.00€	218 624.44€
275	Dépôts et cautionnement versés	-	-
1641	Emprunts en euros	-	33 333.33€
TOTAL		3 291 385.91€	1 769 006.44€

8.2 LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

Les recettes du fonctionnement du service proviennent de plusieurs sources :

- La Taxe D'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- La Redevance spéciale mise en place en 2013
- Les recettes de reventes de matériaux
- Les recettes d'accès aux déchèteries
- Les soutiens versés par les éco-organismes

En tant qu'entité compétente pour la collecte des déchets sur l'ensemble de son territoire (Gard + Vaucluse), le Grand Avignon perçoit la TEOM sur ses 17 communes. Le Grand Avignon reverse au SMICTOM Rhône Garrigues le montant de la TEOM correspondant aux communes où il assure le service pour le compte du Grand Avignon (Villeneuve, Les Angles, Rochefort du Gard, Saze, Pujaut, Sauveterre et Roquemaure).

Les taux de TEOM sur le territoire vaclusien du Grand Avignon sont les suivants :

TAUX DE TEOM PAR COMMUNE		
COMMUNES	TAUX 2014	TAUX DE 2015 A 2020
AVIGNON	12,50%	10,90%
ENTRAIGUES	12,50%	
MORIERES LES AVIGNON	11,00%	9,50%
JONQUERETTES	11,00%	
VELLERON	10,00%	8,45%
SAINT SATURNIN	10,00%	8,40%
CAUMONT	10,00%	
LE PONTET	10,00%	8,20%
VEDENE	8,00%	7,00%

Evolution des recettes de la TEOM

	2018			2019			2020		
	Montant	%	€/hab	Montant	%	€/hab	Montant	%	€/hab
TEOM Grand Avignon (Gard + Vaucluse)	27 686 254€		135.04€	28 537 737€		144.73€	29 086 135€		147.94€
TEOM communes Vaucluse	20 756 303€	72.53%	133.83€	21 254 258€	74.47%	137.56€	21 584 689€	74.20%	139.94€
TEOM reversée au SMICTOM Rhône Garrigues	7 860 500€*	27.47%	157.42€	8 120 113.94€*	25.53%	170.72€	8 359 304€*	25.80%	177.10€

* Un reversement supérieur aux recettes fiscales de TEOM a été fait au SMICTOM Rhône Garrigues

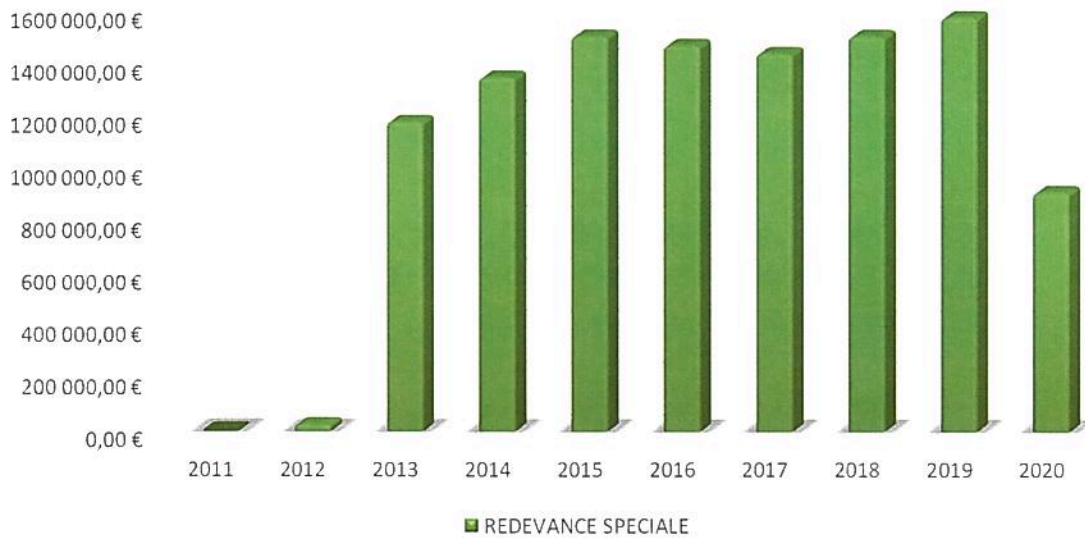
Ensemble des recettes du service :

	2018		2019		2020	
TEOM Vaucluse	20 756 303.00 €	87%	21 254 258.00€	90%	21 584 689.00€	92 %
Redevance spéciale	1 511 685.00€	6,3%	1 584 320.68€	6,7%	916 581.82€	3.9%
Soutien Eco Organisme	198 693.15€	0,8%	217 992.97€	0,9%	117 689.75€	0.5%
Autres marchandises	397 215.93€	1,7%	171 112.69€	0,7%	148 573.38€	0.6%
Autres prestations de services	215 085.00€	0,9%	152 044.50€	0,6%	194 845.45€	0.8%
Subventions dotations et participations	30 000€					
Autres *	130 901.55€	0,6%	197 651.44€	0,8%	215 825.67€	0.9%
Revenus des immeubles (location toiture)	6 381.35€		6 600.57€		6 759.41€	0.3%
Produits exceptionnels	466 292.36€	2%	105 105.81€	0,4%	98 691.77€	0.4%
Débts et pénalités perçus	10 900.00€		25 800.00€		5 800.00€	
FCTVA	4 018.00€		1 009.00€		180.00€	
Mise à dispo personnel autres organismes	54 446.03€		11 118.52€		-	
Locations diverses (autres qu'immeubles)	-		-		6 901.44€	

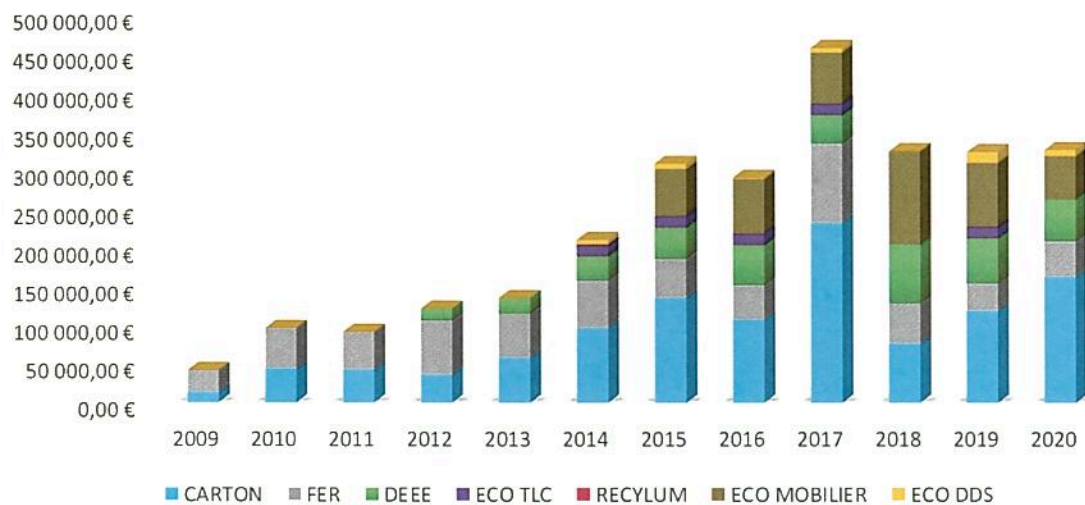
Emplois d'avenir	-	-	2 120.00€
Remboursement frais par d'autres redevables	-	-	1 920.00€
Autres produits div. De gestion courante	-	-	1 169.32€
TOTAL	23 778 921.37€	23 727 014.18 €	23 301 747.01€

*Détails : ressources humaine (remboursement charges SS et Prévoyance, rémunérations personnel, emploi d'avenir...)

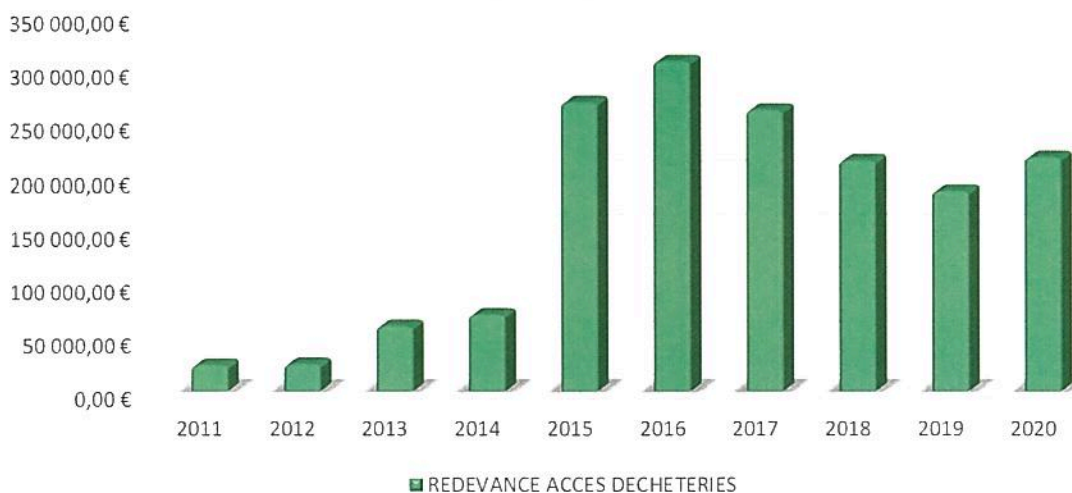
EVOLUTION DES RECETTES REDEVANCE SPECIALE



EVOLUTION DES RECETTES RACHAT DE MATIERES ET RECETTES ECO ORGANISMES



EVOLUTION DES RECETTES ACCES DECHETERIES DU GRAND AVIGNON



CHAPITRE 9 : STRUCTURE DU COUT

9.1 LA NATURE DES CHARGES

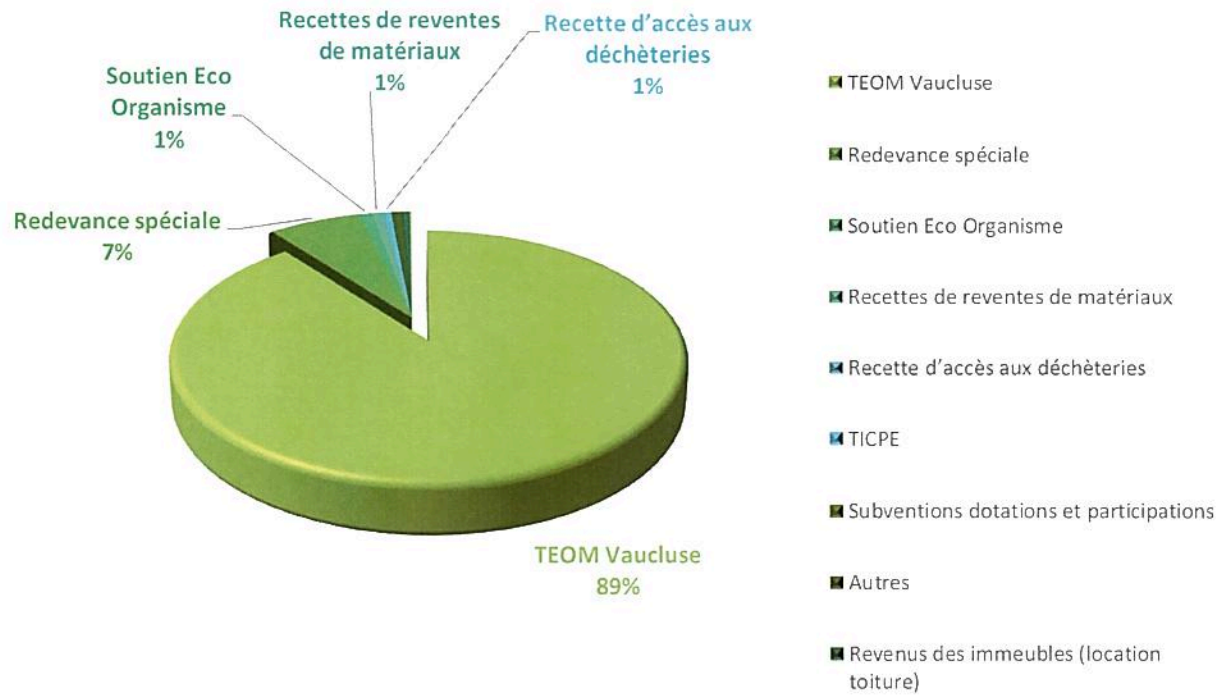
Les charges de fonctionnement du service Environnement Déchets peuvent être exprimées selon trois parties. En effet, le traitement des déchets et la masse salariale représentent les deux plus gros postes de dépenses.

	2017		2018		2019		2020	
Investissement	2 259 728 €	10%	2 722 044 €	12%	3 291 386 €	13%	1 769 006 €	7%
Fonctionnement (Traitement des déchets)	7 311 717 €	33%	6 838 774 €	30%	6 637 220 €	26%	7 251 544 €	31%
Fonctionnement (masse salariale)	6 716 963 €	30%	7 860 500 €	35%	8 254 880 €	33%	8 038 132 €	34%
Fonctionnement (matériel et prestations)	5 977 054 €	27%	5 343 294 €	23%	7 020 438 €	28%	6 509 158 €	28%
TOTAL	22 265 462 €		22 764 612 €		25 203 924 €		23 567 840 €	

Le traitement des déchets comprend la part versée au SIDOMRA ainsi que le traitement des déchets issus des déchèteries (estimation à 50% des coûts pour celle de Vedène).

9.2 LA NATURE DES PRODUITS

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES RECETTES DU SERVICE EN 2020



TROISIEME PARTIE : EVENEMENTS MARQUANTS 2020 ET PROJETS A L'HORIZON 2021

CHAPITRE 10 : INDIVIDUALISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE

10.1 OBJET DE L'ACTION

Depuis 2018, le Grand Avignon remplace progressivement les sacs de tri en plastique par des bacs de tri individuels. Ces bacs jaunes sont mis en place uniquement dans les habitations disposant déjà d'un bac individuel à ordures ménagères et sous condition d'emplacement de stockage.

Certaines zones bénéficient d'un dispositif différent eu égard de leurs caractéristiques :

- Hyper centre-ville dans les maisons de ville
- Habitat collectif doté de locaux accueillant des bacs collectifs
- Habitations desservies par des colonnes à emballages aériennes ou enterrées disposées sur l'espace public.

Après Jonquerettes, Saint-Saturnin-Lès-Avignon, Entraigues-sur-la-Sorgue, Le Pontet, Caumont-sur-Durance et Morières-Lès-Avignon équipées en 2018 et 2019, le Grand Avignon a doté en 2020 les communes de Vedène et Velleron.

10.2 RESULTATS

Le Grand Avignon accuse une hausse de plus de 1000 tonnes sur le territoire entre 2017 (avant mise en place des bacs jaunes) et 2020. Ce représente une augmentation de 30% des tonnages d'emballages.

La **performance globale de collecte des emballages et papiers en mélange** (hors verre) est passée de 22 kg/hab. en 2017 à **29 kg/hab. en 2020 (+32%)**.

Grâce à la sensibilisation au tri réalisée en porte-à-porte par les ambassadeurs du tri à l'occasion de la remise du bac jaune, cette opération a probablement impacté la collecte du verre qui connaît également une hausse générale sur les dernières années.

Parallèlement, la collectivité a expérimenté le passage en une collecte sélective tous les 15 jours sur les 4 communes collectées : Morières-Lès-Avignon, Caumont-sur-Durance, Velleron et Vedène. En effet, l'expérience de 2018 démontre que les bacs jaunes ne sont sortis qu'à 40% et que ceux présentés à la collecte ne sont pas toujours pleins. Cette nouvelle fréquence de collecte répond à une **logique d'organisation** ; l'objectif est de **collecter des bacs pleins afin d'optimiser les tournées de collecte**. Elle fait également écho à une volonté de proposer une **collecte à domicile à l'aide d'un contenant durable à coût constant**. Le volume des bacs, 180 et 240 litres, permet enfin de stocker de manière à limiter la manutention. **Ce sont donc moins de bacs encombrant la chaussée, moins de nuisances sonores mais aussi moins de pollution liée à la collecte et une amélioration notable du cadre de vie.**

CHAPITRE 11 : EXONERATION DE REDEVANCE SPECIALE

10.1 CONTEXTE

La crise sanitaire de 2020 a mis en grande difficulté économique de nombreuses entreprises. Un plan de soutien à l'économie locale a été voté dès juin 2020.

Cependant, lors du second confinement d'octobre 2020, Le Grand Avignon a décidé de soutenir les restaurateurs qui ont particulièrement été touchés.

L'exonération complète de la redevance spéciale des professionnels de la restauration a donc été votée par les élus.

10.2 CONSEQUENCES

L'effet de cette décision a diminué la ligne de recettes (liées à la redevance spéciale) de 89 103 €. 115 entreprises ont été concernées par cette exonération.

Plus largement, la crise sanitaire a eu un impact réel sur le budget annexe des ordures ménagères. Des surcoûts ont été générés par l'achat de matériels supplémentaires, par le recours plus fréquent à l'intérim pour remplacer le personnel malade ou « cas contact » ou bien en isolement. Du côté des recettes, la redevance spéciale a subi une forte baisse du fait des fermetures de nombreuses entreprises sur des périodes plus ou moins longues.

CHAPITRE 12 : MISE EN PLACE DE LA FILIERE PLATRES



Le Grand Avignon a mis en place en 2020 la collecte des déchets à base de plâtre en déchèterie.

Les déchets collectés sont dirigés vers l'usine toute proche de SINAT/ETEX à Carpentras qui traite ces déchets et les réinjecte dans le process de fabrication de panneaux de plâtres neufs.

En 2020, seule la déchèterie de Courtine a été équipée à titre de test. Le Grand Avignon envisage développer cette filière d'économie circulaire dans les autres déchèteries lorsque cela sera possible et dans les futures déchèteries en projet.

Avec une mise en place en octobre 2020, 13,7 tonnes de déchets de plâtre ont été collectés en 2020 et retransformés en plaque de plâtre. Auparavant ces déchets étaient enfouis dans une installation de stockage.



Le plâtre est collecté en benne capotée pour éviter que le plâtre ne soit humide

CHAPITRE 13 : PROJETS 2021

Les grands projets prévus pour l'année 2021 sont les suivants :

- Poursuite de la conteneurisation en bacs jaunes individuels : une partie de la commune d'Avignon sera équipée en 2021.
- PLPDMA : le diagnostic permettant l'élaboration de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sera établi en 2021 également.

Une partie de ce diagnostic sera basé sur la caractérisation des collectes d'ordures ménagères sur le territoire du Grand Avignon (programmée fin 2ème trimestre 2021).

- En 2021 les phases travaux des réhabilitation/agrandissement des déchèteries de Courtine et Velleron démarreront au second semestre 2021.
- L'étude pour le projet de création d'une déchèterie sur la zone d'Agroparc sera également poursuivie en 2021 avec notamment le dépôt du permis de construire et du dossier installation classée
- La RestoBox, outil permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration connaîtra un nouveau design et sera de plus isotherme.